

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00005

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 7 mai 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser, dans une nouvelle construction, un logement d'appoint d'une superficie de 100 mètres carrés (1 076,39 pieds carrés), soit 20 mètres carrés (215,28 pieds carrés) de plus que la norme maximale prévue pour l'implantation d'un logement d'appoint.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur, à l'article 4.1.6, a), le logement d'appoint doit avoir une superficie de plancher maximale correspondant à 50 % de la superficie de plancher habitable du bâtiment principal (excluant la superficie de plancher des bâtiments accessoires rattachés) ou un maximum de 80 m² (861,11 pi²), le plus restrictif des deux s'applique.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 988 349, du cadastre du Québec, sise au 340 chemin Wallace, dans les zones AF-8.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 mai 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 17 avril 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix